

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.33 – Budgets principal et annexes : approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Par délibération n°2022.14 du 7 avril 2022, la commune a approuvé son intégration à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable.

La clôture 2023 constitue le premier exercice présenté en C.F.U., sous le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le vote du C.F.U. constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après la présentation des C.F.U. de l'exercice 2023 dressés par Monsieur Jean-Michel ROUILLE, il sera demandé au conseil municipal de les approuver.

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, Monsieur Jean-François. CHOUIN est désigné président pour le vote du CFU.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 19 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER** les C.F.U. de l'exercice 2023 tels qu'ils sont annexés et arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 252 588,75 €	3 730 446,00 €	11 983 034,75 €
	Recettes réalisées	6 227 935,40 €	4 368 678,78 €	10 596 614,18 €
	Restes à réaliser	350 648,00 €	0,00 €	350 648,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	9 205 530,10 €	3 730 446,00 €	12 935 976,10 €
	Dépenses réalisées	2 614 195,67 €	3 361 650,07 €	5 975 845,74 €
	Restes à réaliser	6 084 757,35 €	0,00 €	6 084 757,35 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 613 739,73 €	1 007 028,71 €	4 620 768,44 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	952 941,35 €	0,00 €	952 941,35 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	4 566 681,08 €	1 007 028,71 €	5 573 709,79 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-5 734 109,35 €	0,00 €	-5 734 109,35 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-1 167 428,27 €	1 007 028,71 €	-160 399,56 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15 AVR. 2024**

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024_33-BF

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	622 454,49 €	469 619,05 €	1 092 073,54 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	389 599,05 €	942 709,44 €	1 332 308,49 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-232 855,44 €	473 090,39 €	240 234,95 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-232 855,44 €	473 090,39 €	240 234,95 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-232 855,44 €	473 090,39 €	240 234,95 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA SCIERIE »

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	600 000,00 €	700 020,00 €	1 300 020,00 €
	Recettes réalisées	600 000,00 €	25 646,53 €	625 646,53 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	700 000,00 €	700 020,00 €	1 400 020,00 €
	Dépenses réalisées	25 646,51 €	25 646,51 €	51 293,02 €
	Restes à réaliser	0,00 €	27 270,16 €	27 270,16 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	574 353,49 €	0,02 €	574 353,51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	674 353,49 €	0,02 €	674 353,51 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	-27 270,16 €	-27 270,16 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	674 353,49 €	-27 270,16 €	647 083,35 €

BUDGET ANNEXE MAISON MÉDICALE

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	73 529,92 €	59 000,00 €	132 529,92 €
	Recettes réalisées	39 529,92 €	56 497,96 €	96 027,88 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	52 701,06 €	59 000,00 €	111 701,06 €
	Dépenses réalisées	34 000,00 €	22 074,93 €	56 074,93 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 529,92 €	34 423,03 €	39 952,95 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-20 828,86 €	0,00 €	-20 828,86 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-15 298,94 €	34 423,03 €	19 124,09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-15 298,94 €	34 423,03 €	19 124,09 €

Soit un résultat de clôture global consolidé au 31 décembre 2023, hors restes à réaliser, de **6 507 422,34 euros** (six millions cinq cent sept mille quatre cent vingt-deux euros et trente-quatre centimes).

Restes à réaliser : **5 761 379,51 €** (cinq millions sept cent soixante et un mille trois cent soixante-dix-neuf euros et cinquante et un centimes)

Résultat consolidé : **+ 746 042,83 €** (sept cent quarante-six mille quarante-deux euros et quatre-vingt-trois centimes)

- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


